



MAIRIE DE BRESLES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 09 NOVEMBRE 2016

L'An Deux Mille seize
Le MERCREDI 09 NOVEMBRE

Le Conseil municipal, dûment convoqué en date du 03 novembre 2016, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur CORDIER Dominique, **MAIRE**

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUTHOIT André – FUMERY Anne – CRUCET Christophe – JUNOD Karine - **ADJOINTS**.

Mesdames et Messieurs LAURENT Daniel – FABUREL Josette – CHOQUET Patrick – CHAMBRELANT Rose-May – LIEURE Thérèse – MAGNIER Michel – PIEROZAK Dina – LEVESQUE Patrick – DUTRIAUX Bruno – LEONARDI Frédéric – DUCHE-THOURILLON Isabelle – MUNIO Bertrand – MACAIRE Aurélie – MAISON Emilie – PULLEUX Sébastien – VANDEWALLE Franck – GILLAIN Régine – DENAIN Véronique - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

ABSENTS REPRESENTES : Madame FEDELI Valérie donne pouvoir à Monsieur CHOQUET Patrick
Madame FABUREL Christine donne pouvoir à Monsieur VANDEWALLE Franck

ABSENT EXCUSE: Monsieur CHISS Lionel

ABSENTE : Madame CAYER Anne-Françoise

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame DUCHE-THOURILLON Isabelle

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et procède à l'appel des membres du Conseil et constate que le quorum est atteint.

Madame Isabelle DUCHE-THOURILLON est désignée comme secrétaire de séance.

Le Compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 12 Octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Madame Régine GILLAIN demande si les réunions du Conseil Municipal sont toujours enregistrées et souhaite pouvoir les réentendre.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'inscription de deux nouveaux points à l'ordre du jour :

- Vente terrains Briqueterie
- Convention avec le Conseil Départemental de l'Oise au titre de la gestion du domaine public communal pour l'implantation des abris-voyageurs départementaux

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, l'inscription de ces deux points à l'ordre du jour du conseil.

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée Communale des décisions du Maire prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) :

- Décision 16/2016 : Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut-débit en fibre optique
- Décision 17/2016 : Contrat d'Hébergement SIGFOX

SE60 – DEPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGES DE VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES « MOUV'OISE »

Monsieur Christophe CRUCET, Maire-Adjoint expose à l'assemblée délibérante que dès la fin de l'année 2015, le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) s'est engagé dans un projet de déploiement de 107 infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE), dans un souci de développement équilibré et de maillage du territoire du syndicat.

A ce titre, le SE 60 propose à la Ville de Bresles d'accueillir sur son territoire une borne de recharge.

L'objectif recherché est de contribuer à rassurer l'utilisateur de véhicule électrique, en levant l'incertitude de l'autonomie et à favoriser l'éco-mobilité.

En ce qui concerne le financement, le SE60 finance le quart des coûts d'investissement. L'Etat, via l'ADEME, en finance la moitié au titre des programmes d'investissements d'avenir, le Conseil Départemental de l'Oise (CD60) le dernier quart.

En conséquence, aucune participation en investissement ne sera demandée aux communes d'implantation ni aux communautés de communes ou d'agglomérations.

Pour le fonctionnement, l'ingénierie et le suivi administratif sont assurés par le SE60.

Les autres coûts (entretien et dépannage, suivi cartographique, supervision, abonnement électrique et consommation d'électricité), évalués à 1 250 euros TTC/an/borne, seront financés par les communautés ou, à défaut d'accord de celle-ci, par la commune.

Cette contribution sera sollicitée pendant 5 ans puisque les recettes issues de la tarification auprès des usagers ne couvriront pas le coût de fonctionnement du service.

La Communauté de communes rurales du Beauvaisis (CCRB) a donné un accord de principe dans l'attente de la fusion avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Monsieur le Maire propose de débattre de cette proposition.

Monsieur Patrick CHOQUET estime que l'implantation de deux bornes serait idéale étant donné que 107 sont prévues.

Monsieur Christophe CRUCET précise que la proposition du SE60 pour la Ville de Bresles ne vaut que pour une borne et que celle-ci pourrait être installée au niveau du parking Condorcet. Il ajoute que le coût sera nul pour l'utilisateur la première année et que ce dernier devra se doter d'une carte payante, à partir de la seconde année.

Monsieur le Maire précise que la Ville accueillera avec bienveillance l'installation d'autres bornes dans l'hypothèse où le SE60 le proposerait.

Monsieur Sébastien PULLEUX demande si les parkings sont d'ores et déjà équipés pour recevoir ces bornes.

Monsieur Christophe CRUCET confirme que la Ville avait anticipé cette possibilité et Monsieur le Maire ajoute qu'il en est de même pour le parking de la rue du Sac.

Avant de procéder au vote, Monsieur le Maire rappelle que le coût d'installation de cette borne est nul pour la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, ce point.

FUSION CAB/CCRB – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE BRESLES AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Dans le cadre de la fusion de la CCRB et de la CAB, au 1er janvier 2017, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le groupe de travail n°1 et que le comité de pilotage se sont réunis le 30 août dernier.

Ces instances ont arrêté les points suivants :

- Chaque commune délibérera pour désigner son ou ses représentants et son ou ses suppléants avant la fin de l'année 2016 y compris les communes de la CAB malgré une désignation récente;
- Il sera adressé à chaque commune membre du futur EPCI un modèle de délibération, auquel sera joint le document de présentation du rôle et du fonctionnement de la future CLECT;
- Le nouvel EPCI délibérera en janvier 2017 pour :
 - Acter la liste des membres de la commission,
 - Arrêter les modalités pour la désignation de son président et vice-président
 - Définir les règles de fonctionnement de cette commission (adoption d'un règlement intérieur)

Par conséquent, Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée délibérante de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour la Ville de Bresles.

A cet effet, il soumet au vote la proposition ci-dessous :

Titulaire : Dominique CORDIER

Suppléant : Christophe CRUCET

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, adopte, à l'unanimité cette proposition.

Monsieur le Maire ajoute qu'un Conseil Municipal aura lieu au mois de décembre où seront inscrits à l'ordre du jour un certain nombre de délibérations à prendre dans le cadre de la fusion entre la CAB et la CCRB.

Monsieur le Maire attend la transmission de l'arrêté préfectoral de fusion.

INTERCOMMUNALITE - MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCRB – TRANSFERT DE LA COMPETENCE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTIONS DES EAUX (SAGE)

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le conseil communautaire de la CCRB, lors de sa séance du 13 juin 2016 a approuvé, à l'unanimité, la prise de compétence « Schéma d'aménagement et de gestion des eaux » (Elaboration, Mise en œuvre et révision).

Monsieur le Maire explique que pour cette prise de compétence puisse être effective, cette délibération doit toutefois être « validée » par les communes membres sur les bases suivantes : l'accord doit être exprimé par les 2/3 au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de l'EPCI ou la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver ce transfert de compétence à la CCRB de manière à lui donner force probante.

Monsieur le Maire précise que Messieurs DEGOUY et PROOT seront les représentants de la CCRB au sein de ce syndicat ad hoc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, ce point.

TRAVAUX – AMENAGEMENTS DES PLACES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le conseil municipal, lors de la séance du 12 octobre 2016, l'a autorisé à signer le marché de l'aménagement des places de la Ville.

A cet effet, monsieur le Maire informe de :

- L'obtention d'une subvention d'un montant de 33 860 euros par le Conseil Départemental de l'Oise (CD60) pour réaliser cette étude.
- Une première réunion de travail avec les architectes paysagers le 14 octobre dernier.
- Une réunion avec des commerçants de la Ville le 18 octobre dernier.
- Une réunion avec les services du SE60 pour préparer l'enfouissement des réseaux des Places
- Une prise de contact avec l'Architecte des Bâtiments de France
- La réalisation de sondages « Amiante »

Aussi, Monsieur le Maire propose de consolider cette étude en y renforçant la question du stationnement en centre-bourg, comme il a le confirmer avec les commerçants et en y intégrant la quatrième place, Maurice SEGONDS de manière à mieux appréhender toutes les problématiques.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu également d'anticiper le projet de pistes cyclables en centre-bourg, pour les connecter le plus efficacement possible à la Trans'Oise.

Monsieur le Maire précise que cet avenant n°1 portera ce marché de 69 325 euros HT à 79 525 euros HT et que deux missions complémentaires :

- Intégration voie pompier dans la cour de la mairie
- Relevé topographique sur les secteurs étendus d'études

Pour un montant de 7 475 euros HT seront possibles.

Monsieur le Maire précise que la Ville reste dans le cadre de l'enveloppe de la subvention accordée par le Conseil Départemental de l'Oise (109 250 euros HT) avec une dépense maximum de 100 675 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité l'avenant n°1 au marché d'étude et de diagnostic des Places de la Ville.

SE 60 – TRANSFERT DE COMPETENCE – ENFOUISSEMENT ET ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Christophe CRUCET, Maire-Adjoint, rappelle à l'assemblée délibérante que le Syndicat de l'Energie de l'Oise (SE60) assure la réalisation des extensions de réseaux pour le compte des communes qui y adhèrent.

Monsieur Christophe CRUCET propose de confier au SE60 la compétence optionnelle « enfouissement de réseaux et éclairage public ».

Monsieur Christophe CRUCET précise que cette compétence est confiée au SE60 pour une durée minimum de 4 ans.

Monsieur Christophe CRUCET informe que le transfert de cette compétence au SE60 a pour objet de faciliter la réalisation des travaux d'aménagement des Places du centre bourg.

Monsieur le Maire précise que le projet d'aménagements des Places consiste à enlever, à aménager et à embellir la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, ce point.

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Monsieur André DUTHOIT, Maire-Adjoint, rappelle que, lors du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2016, l'Assemblée délibérante, à l'unanimité, à fixer les modalités d'une modification simplifiée du PLU.

La procédure de consultation étant achevée, Monsieur André DUTHOIT rappelle les principales étapes de la procédure ainsi que les personnes consultées (Chambres consulaires, Direction Départementale du Territoire, Conseil Départemental de l'Oise etc) et les publications réalisées dans la presse et sur le site de la Ville.

Monsieur Franck VANDEWALLE demande si cette modification simplifiée concerne le projet de halle couverte.

Monsieur le Maire répond que le projet de halle de plein vent est compris dans cette modification.

Monsieur André DUTHOIT précise que cette modification vise à lever tout doute sur une interprétation contradictoire du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur Franck VANDEWALLE demande le zonage de la Place du Linciau.

Monsieur André DUTHOIT répond en zone UA.

Monsieur le Maire propose d'approuver cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la modification simplifiée n°1 du PLU.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 27 juin 2012 a approuvé, à l'unanimité la mise en place du droit de préemption urbain.

Il propose à l'assemblée délibérante de l'actualiser pour le rendre conforme à la réglementation en vigueur, notamment dans le cadre de la fusion programmée de la CCRB et de la CAB.

Monsieur le Maire informe, à cette occasion, avoir rencontré les services de la CAB et informe que l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) sera reprise, au cours de l'année 2017 par la CAB.

En conséquence, la fusion CAB/CCRB est, sur ce point, d'ores et déjà, une source d'économies étant donné que l'instruction par les services de l'ADTO est actuellement payante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité ce point.

COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée délibérante que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 8 avril 2014, a défini le nombre, constitué les commissions et arrêté leurs membres.

Monsieur le Maire expose la demande de Madame Rose-May CHAMBRELANT d'intégrer les commissions « Urbanisme » et « Cimetière »

A cet effet, il rappelle la composition des commissions de travail et invite le Conseil Municipal à étudier toutes autres demandes.

Madame Thérèse LIEURE et Monsieur Frédéric LEONARDI souhaitent également intégrer la commission « voirie-sécurité ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, ces modifications.

VENTE TERRAINS BRIQUETERIE

A la demande des acquéreurs, Monsieur le Maire propose de céder la parcelle AC n° 101 ;

Il explique que cette parcelle a été divisée en AC 393 à 395 par le géomètre expert David FACHE et que le document d'arpentage est publié au service des hypothèques par Maître Delarue.

Il informe l'assemblée que ces parcelles sont estimées, selon Maître DELARUE, Notaire, à

- 350 euros pour Monsieur CAVE
- 150 euros pour Monsieur PIAZZA

Il ajoute que les frais de procédure, d'actes notariés et de géomètres seront à la charge des acquéreurs.

Par ailleurs, Monsieur le Maire ajoute que la vente de ces terrains a pour objet d'éviter de faire de ces lieux une zone de « décrochage » avec le risque d'un amoncellement d'ordures.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à procéder à cette vente.

Messieurs Patrick CHOQUET et Christophe CRUCET considèrent que ce projet est bénéfique pour tous les acteurs et qu'il évite la création d'une « zone d'ombre » où l'insalubrité pourrait s'installer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité la vente de ces deux terrains.

CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE ENTRE LA COMMUNE DE BRESLES ET LE DEPARTEMENT DE L'OISE AU TITRE DE LA GESTION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR L'IMPLANTATION DES ABRIS-VOYAGEURS DEPARTEMENTAUX

Monsieur Christophe CRUCET, Maire-Adjoint, précise que la dite-convention porte, pour ce qui concerne la commune de BRESLES, sur l'abri-voyageur situé rue du Général de Gaulle.

Cet abri fait partie d'un contingent de 650 abri-voyageurs mis à disposition des communes, sur leur demande, par le CD60.

Le marché de location passé par le CD60 arrive à son terme ainsi que les conventions relatives aux modalités de coopération entre le CD60 et les communes.

Monsieur Christophe CRUCET rappelle que ces conventions sont très anciennes et qu'il convient notamment au regard de l'évolution de la réglementation en matière d'occupation du domaine public de faire évoluer les termes contractuels de celles-ci.

Monsieur Christophe CRUCET précise qu'un nouvel appel d'offres est en cours afin de poursuivre cette action du Conseil Départemental de l'Oise.

Cet appel d'offre doit permettre d'attribuer un nouveau marché en début d'année 2017, date à laquelle le Conseil Départemental devra avoir obtenu l'accord des communes afin de faire procéder à l'implantation des nouveaux abris-voyageurs, selon les termes de la convention proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité ce projet avec le Conseil Départemental de l'Oise.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à un tour de table.

Monsieur André DUTHOIT rend compte des travaux en cours :

- Réception des travaux de réfection du Porche de la Perception après un retard dû à une découverte archéologique par l'Architecte des Bâtiments de France
- Réception des travaux de prolongation de la rue René Coty et ouverture au public de cette nouvelle voie de circulation
- Démarrage des travaux d'aménagement du carrefour du Petit Chantilly
- Prochaine mise en service du parking de la rue du Sac
- Réception des travaux d'embellissement du transformateur place du 11 novembre

Monsieur Sébastien PULLEUX demande pourquoi les travaux de réfection de la rue René Coty ne sont pas réalisés jusqu'à la rue Abel GANCE.

Monsieur André DUTHOIT répond que l'incidence financière sur le marché n'était pas négligeable.

Monsieur le Maire explique qu'il avait également émis cet avis. Toutefois, il rappelle que la création d'une voie est prévue le long de la gendarmerie et qu'il ne souhaite pas, lorsqu'un lotisseur se présentera, refaire un enrobé neuf.

Madame Josette FABUREL alerte sur la présence de « rochers » rue de l'Hermitage et de risques quant à la sécurité des automobilistes.

Monsieur le Maire rappelle que la rue de l'Hermitage n'est pas une rue passante et qu'il s'agit d'un chemin communal. Il explique que ce chemin n'est pas un raccourci pour se rendre à l'Intermarché. A cet effet, il explique qu'une étude de circulation est en cours.

Monsieur Franck VANDEWALLE demande si la Ville est responsable en cas de sinistre.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un chemin communal et explique qu'il ne s'agit pas d'un raccourci pour les usagers des communes voisines.

Monsieur le Maire félicite Madame Josette FABUREL pour la qualité des travaux réalisés en façade de sa propriété.

-Informations

Monsieur le Maire rappelle, en matière de sécurité qu'il a donné consignes au policier municipal de verbaliser toutes infractions en matière de réglementations routières, particulièrement quant au non-respect du sens unique, rue du Général de Gaulle.

Monsieur le Maire rappelle les principales dates à retenir :

- Vendredi 11 novembre 2016

Commémorations de la Première Guerre Mondiale

10H45 – Rassemblement

11h00 – Défilé et dépôt de gerbes aux monuments aux morts

Verre de l'amitié – Hôtel de Ville

- Mardi 15 novembre 2016

20h00 – Toute commission – Projet Groupe scolaire

- Jeudi 17 novembre 2016

18h00 – Réunion information Syndicat Mixte Oise Très Haut-Débit (SMOTHD) – Salle Robert GOURDAIN (Tout public) en présence de son Président, Monsieur Jérôme BASCHER

- Samedi 19 novembre 2016

15h00 – Salle Robert GOURDAIN

Clins d'œil – Projection photographique des actualités bresloises d'avril à novembre 2016

- Dimanche 20 novembre 2016

16h30 - Concert Chansons variées à l'Eglise de Bresles

- Téléthon

2 et 3 décembre 2016

- Marché de Noël de Bresles

3 et 4 décembre 2016 – Salle Robert Gourdain

A l'initiative des Amis du Quartier

-Remerciements

Monsieur le Maire informe des remerciements du :

- Bresles Tennis Club - Subvention municipale
- Mariage – Noce d'Or de Monsieur et Madame Alain FABUREL par rapport à l'organisation

Et, Monsieur le Maire remercie le :

- Conseil Départemental de l'Oise – Subvention pour l'étude de l'Aménagement des Places du Centre-bourg : 33 860 euros

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h37.